

et les laissa boire le vin de ses bouteilles. Ensuite, il les remplit d'eau, fit la bénédiction dessus et l'eau fut changée en vin. Dieu, voulant le récompenser de ses bonnes œuvres, le fit mourir d'une attaque d'apoplexie, dans l'église de Saint-Gilles, où il allait chaque jour entendre la messe de très-bonne heure. Il arrivait que le curé, ouvrant les portes de l'église, le trouvait parfois dans l'intérieur sans savoir comment il avait pu y entrer. Sa mort arriva le 13 novembre 1197 et la bulle de canonisation, par le pape Innocent III, fut proclamée le 11 janvier 1199. Beaucoup de miracles s'opérèrent sur son tombeau, qui fut ouvert en 1356, et de nouveaux prodiges eurent lieu par la guérison des aveugles et des muets. En 1357, son corps fut transporté dans la grande église de Crémone et déposé dans un tombeau de marbre.

La confrérie des négociants était spécialement établie en faveur des particuliers qui faisaient profession du commerce. Cependant les personnes non commerçantes, de tout âge et de tout sexe, pouvaient s'y faire agréer. Depuis longtemps les hommes avaient reconnu la nécessité d'attirer la bénédiction divine sur le négoce, et c'est dans cette vue que les païens adoraient Mercure. Quand on voulait entrer dans la confrérie, il fallait se faire inscrire chez le supérieur ou le sacristain des Feuillans. On n'était tenu à aucune rétribution, afin que les gens qui n'étaient pas dans l'aisance pussent se faire recevoir ; mais si l'on désirait faire des dons pour le luminaire de l'église ou l'autel de Saint-Hommebon, les offrandes ne se refusaient pas. Les confrères n'étaient soumis à aucune obligation de dévotion particulière ; seulement on les engageait à se confesser et à communier, le jour de la fête de saint Hommebon, 12 novembre. Le mercredi — peut être en souvenir de *dies Mercurii* — était spécialement le jour où l'on disait des messes pour la prospérité du commerce, à l'autel du patron de la confrérie. Lorsqu'un des membres de l'association entreprenait une affaire extraordinaire, on l'exhortait à en informer le sacristain afin que la communauté redoublât de prières pour la réussite de l'entreprise. Chaque confrère était invité à visiter l'autel de saint Hommebon aux principales fêtes de l'année, afin de gagner les indulgences accordées à l'église des